



CH-3003 Berne, DFAE, KPF

OUVERT

Aux communes de Suisse

Référence/n° de dossier : 113.741.13
Notre référence : KPF
Berne, 5 Octobre 2016

Guichet en ligne pour les Suisses de l'étranger et Système de notification des annonces des contrôles des habitants aux registre des Suisses à l'étranger

Madame, Monsieur,

D'ici à 2020, la moitié de la population mondiale disposera d'un accès Internet et près de 90% du trafic de données se fera sur des appareils portables. Face à cette perspective, le Conseil fédéral a adopté en 2007 la Stratégie suisse de cyberadministration. Des interactions et transactions électroniques simples et sûres sont de nature à faciliter les relations entre les services de l'État et entre les autorités et les citoyens. Elles simplifient en même temps la communication et les échanges entre la Confédération, les cantons et les communes.

Une évidence s'est imposée au Parlement tandis qu'il travaillait à la nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger : les prestations consulaires doivent, elles aussi, être accessibles aux Suisses de l'étranger via un guichet unique.

Au vu des mandats dont il doit s'acquitter et des attentes à satisfaire, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a décidé de remplacer le système informatique utilisé actuellement pour l'enregistrement des Suisses de l'étranger par une nouvelle application. Le nouveau système a permis notamment de créer un guichet virtuel pour les Suisses de l'étranger et d'instaurer une connexion électronique avec les communes suisses.

Nous avons donc le plaisir de vous informer que le **guichet en ligne pour les Suisses de l'étranger sera mis en service le 5 octobre 2016.**

Le guichet en ligne est accessible sans contrainte de lieu ni de temps. Nos clients, les Suisses de l'étranger, peuvent ainsi, où ils le veulent et quand ils le veulent, saisir et consulter leurs données,

OUVERT

Référence/n° de dossier : 113.741.13

demander des prestations consulaires et effectuer des paiements électroniques avec leur carte de crédit.

Le guichet est accessible depuis le site Internet du DFAE (www.eda.admin.ch / rubrique « Guichet en ligne ») et depuis les pages web des représentations suisses à l'étranger.

Il a été conçu sur le modèle d'un site web adaptatif et peut donc être consulté sur différents supports (PC, notebook, tablette ou smartphone).

Comme expliqué dans notre courrier du 18 octobre 2015, il est prévu que les services du contrôle des habitants aient la possibilité de transmettre via sedex leurs annonces aux représentations suisses à l'étranger. L'introduction du système de transmission électronique via sedex se fera à l'été 2017. D'ici là, nous vous prions de continuer à envoyer les annonces sur papier.

Nous vous rappelons à cet égard que les services du contrôle des habitants doivent envoyer les annonces à la représentation compétente par l'intermédiaire de la section Courrier du DFAE.

Au cours des prochains mois, nous créerons une page web sur laquelle vous pourrez demander l'activation du système électronique des annonces relatives aux départs et aux arrivées pour eVERA.

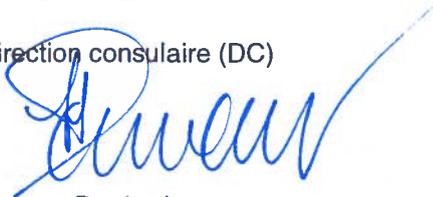
Vous recevrez des informations dès que nous aurons achevé les travaux concernant le processus d'activation. Les fournisseurs de logiciels seront informés en même temps.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements à l'adresse eGovKDL@eda.admin.ch et vous remercions de votre précieuse collaboration.

En vous remerciant de votre attention et de votre précieuse collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cordiales salutations

Direction consulaire (DC)



Laurent Perriard
Directeur suppléant

Copie à :

- ASSH
- Représentations
- Fournisseurs de logiciel sans annexes